

## **APPEL A ORGANISATION: congrès RFIAP et journées SFPT en juin 2018**

En juin 2018, les associations AFRIF (Association française pour la reconnaissance et l'interprétation des formes) et SFPT (Société Française de Photogrammétrie et de télédétection) souhaitent co-localiser l'organisation de leurs congrès respectifs.

L'AFRIF proposera en 2018 un congrès renouvelé appelé RFIAP, dans la continuité des congrès RFIA qui se sont tenus de 1978 à 2016, en affichant comme auparavant les grands thèmes de la reconnaissance des formes, de la perception et de l'image, et en mettant l'accent de plus sur l'apprentissage automatique en lien avec les thématiques précédentes.

La SFPT a essentiellement pour vocation de promouvoir les techniques liées à la photogrammétrie et la télédétection, d'encourager la recherche dans ces domaines, de développer les échanges avec les sociétés scientifiques nationales et internationales (notamment avec la Société Internationale de Photogrammétrie et de Télédétection, l'ISPRS), d'entretenir les liaisons avec le milieu de l'enseignement, les ministères et les entreprises. Elle organise régulièrement des colloques réunissant chercheurs, utilisateurs et industriels dans ces domaines de compétences. ....

Les deux événements ont de nombreuses thématiques en commun, les problématiques de reconstruction, de localisation, d'indexation et de reconnaissance d'objets en étant quelques exemples. Cette colocalisation, organisée pour la première fois, devrait permettre de fructueux échanges entre les deux communautés. Le déroulement en parallèle des deux congrès permettra d'inscrire dans leurs programmes des conférences invitées plénières communes aux deux congrès, et d'organiser des événements ou sessions sur des thèmes d'intérêt commun, qu'ils soient d'ordre applicatif ou d'ordre méthodologique.

Le congrès se tiendra sur 4 jours, le lundi étant consacré à des ateliers et des tutoriels. Les deux conférences se tiendront à partir du mardi, sur deux jours pour les journées de la SFPT, sur trois jours pour RFIAP.

L'événement se tiendra fin juin 2018, deux semaines étant possibles pour l'organisation, en semaine 25 (18 au 21 juin 2018) ou en semaine 26 (25 au 28 juin 2018).

Un comité de pilotage qui réunit les membres des deux associations sera mis en place et décidera de l'attribution du lieu de l'organisation. Les dossiers devront être envoyés sous forme électronique (fichier pdf) aux présidents des deux associations ([marie-odile.berger@inria.fr](mailto:marie-odile.berger@inria.fr) et [Marc.Pierrot-Deseilligny@ensg.eu](mailto:Marc.Pierrot-Deseilligny@ensg.eu)) avant le **6 mars 2017**. La décision d'attribution interviendra début avril 2017.

Les candidatures privilégiant une représentation des deux communautés AFRIF et SFPT seront perçues avec intérêt.

Des éléments au niveau de l'organisation et du budget des congrès antérieurs peuvent être trouvés sur le site <http://rfia2016.iut-auvergne.com/>. L'AFRIF et la SFPT se tiennent à disposition des candidats à l'organisation pour répondre à leurs questions éventuelles.

### **Composition du dossier**

Le dossier commencera par un court argumentaire motivant la candidature et en présentant les avantages et il devra comprendre a minima les informations suivantes :

- **Logistique**
  - organisateur scientifique (personne physique) comité d'organisation (listes des collègues et équipe(s) de recherche impliquée(s)) établissement ou organisme (personne morale) portant l'organisation et assurant le risque financier
  - autres établissements ou organismes impliqués

- liste prévisionnelle des sponsors visés
- localisation (ville et lieux du congrès) et descriptif associé (incluant capacité d'accueil des différentes salles). Au niveau des capacités d'accueil, un amphi de 250 places est demandé pour les conférences plénières. Deux autres amphithéâtres de plus petite taille permettront d'organiser les sessions parallèles (au plus 3 sessions en parallèles). Des salles supplémentaires seront utiles pour la tenue des ateliers le lundi.
- moyens de transports et temps de transport permettant d'arriver sur le site.
- possibilités de logement (résidences universitaires, hôtels avec fourchettes de tarifs)
- modalités de restauration pour les déjeuners. Il est souhaitable d'avoir une salle ou une partie de salle réservée pour le congrès.
- forme et lieu du repas de gala. Une solution intégrant le repas de gala dans le prix d'inscription sera à privilégier pour favoriser la participation des doctorants à ce repas.

## • Budget

- Une seule inscription permet la participation aux deux congrès, la journée atelier du lundi étant tarifée de manière indépendante. L'inscription permet de participer à n'importe quelles sessions des congrès RFIAP ou SFPT de façon à faciliter les échanges entre les deux communautés. L'inscription aux congrès comprendra également l'accès aux pauses-café et aux déjeuners.

- Trois variantes du budget prévisionnel pour 200, 250 et 300 participants devront être proposées. Ce budget inclura en dépenses 3 000,00 € pour les voyages et l'hébergement de l'ensemble des conférenciers invités et 7 000,00 € à destination des associations (incluant les parts de l'AFRIF et de la SFPT) pour leur contribution à la tenue des congrès. Le montant des frais d'inscription devra rester proche de celui pratiqué lors des éditions précédentes de RFIAP et des journées SFPT. Voir le site <http://rfia2016.iut-auvergne.com/>. Des tarifs différenciés devront être proposés pour les étudiants.

Pour information lors de l'établissement des budgets, le taux d'étudiants ayant participé à la dernière édition de RFIAP était de 45%.

Le « contrat pour l'organisation » qui suit préfigure le contrat qui sera signé entre l'organisateur, l'AFRIF, et la SFPT. La candidature devra inclure un engagement à le signer, pourra déjà préciser certains des points qui y sont mentionnés, et pourra le compléter au besoin.

## **CONTRAT POUR L'ORGANISATION**

### **Préambule**

- Deux contrats équivalents sont signés entre l'organisateur local (plus précisément l'établissement dont il dépend), l'un avec l'AFRIF, l'autre avec la SFPT.
- L'organisateur local peut contractualiser pour satisfaire ses obligations (cf. ci-dessous) un ou plusieurs prestataires extérieurs.
- Le congrès se tiendra sur 4 jours dans la deuxième quinzaine de juin 2018. Le lundi est dédié aux *ateliers*, le mardi et mercredi aux journées SFPT, le mardi, mercredi et jeudi à RFIAP. Des événements communs ponctuels (conférences invitées, sessions thématiques ou applicatives d'intérêt commun) seront organisés pendant les deux premiers jours.
- Le congrès RFIAP et les journées SFPT émanent respectivement de l'AFRIF et de la SFPT. Deux comités de programme indépendants sont mis en place par l'AFRIF et par la SFPT. Ces comités interagiront pour la mise en place d'événements communs et le choix des invités.

- Un comité de pilotage chapeautera l'organisation de la conférence.

## **Obligations de l'organisateur**

- Logistique
  - L'organisateur propose un planning général et définit le type d'accueil du congrès (lieu et salles).
  - L'organisateur définit la gestion des inscriptions des participants. Celle-ci peut être gérée directement par l'organisateur ou sous-traitée. L'organisateur définit la date butoir pour les inscriptions à tarif préférentiel ainsi que les autres dates éventuelles de changement de tarif des inscriptions.
  - Le site web des inscriptions doit offrir la possibilité d'adhérer à l'AFRIF et/ou à la SFPT lors de l'inscription à la conférence.
  - L'inscription donne l'accès à deux ou trois journées consécutives du congrès, avec la possibilité d'une inscription supplémentaire à la journée préliminaire Ateliers et Tutoriels.
  - L'organisateur définit les modalités de restauration des participants durant les quatre jours du congrès. Celle-ci peut être sous-traitée ou non. L'organisateur se charge d'organiser la restauration des participants pour les déjeuners ainsi que pour les pauses-café pour toute la durée du congrès.
  - L'organisateur définit l'organisation prévue pour la gestion des hôtels pour l'hébergement des participants. Celle-ci peut être sous-traitée ou non.
  - L'organisateur organise la mission de chaque conférencier invité en respectant le montant maximum (3000 euros) fixé dans le contrat entre l'AFRIF et la SFPT. Les conférenciers invités bénéficient d'inscriptions gratuites.
  - L'organisateur précise les modalités d'organisation du repas de gala (avec les options éventuelles).
  - L'organisateur implémente le planning détaillé des sessions du congrès tel que défini par l'AFRIF et la SFPT. Ce planning inclut la tenue d'une Assemblée Générale pour chacune des deux associations.
- Communication
  - L'organisateur met en place et gère le site Web du congrès, communs aux deux événements. Le site web reste accessible pendant une période minimale de quatre années après la date du congrès.
  - Toute communication sur tout ou partie du congrès, quel qu'en soit le support doit comporter a minima les logos de l'AFRIF et de la SFPT.
  - Les organisateurs ainsi que les deux associations se concertent pour diffuser largement les appels à communication et à organisation.
  - L'organisateur réalise les actes du congrès sur clé USB à partir des éléments qui lui sont communiqués par les comités de programme et par les responsables des ateliers. Toutes les communications du congrès sont incluses dans cette clé qui est fournie à tout participant enregistré aux congrès.
  - L'organisateur fournit aux participants un livret imprimé comprenant le programme complet et détaillé du congrès ainsi que les résumés des articles du congrès.
  - Deux mois après le congrès, l'organisateur réalise un bilan général du congrès et l'envoie à l'AFRIF et à la SFPT qui en feront l'usage qu'elles auront chacune défini.
- Finances
  - L'organisateur s'engage à rechercher des soutiens financiers locaux et/ou régionaux (mairie, métropole, conseil général, conseil régional, pôles de compétitivité).
  - Six mois avant la tenue du congrès, l'organisateur propose un budget initial (incluant location des salles, coûts des invités, déjeuners, pauses-café, clés USB comprenant les actes, frais de soustraction, frais locaux d'organisation, coûts d'organisation de l'AFRIF et de la SFPT), pour différents nombres de participants (200, 250 et 300) et incluant les subventions obtenues ou attendues. Il indique en outre le coût des options éventuelles d'organisation du congrès, en particulier pour le repas de gala.

- O Les membres du comité d'organisation sont dispensés des droits d'inscription à la conférence, leur coût apparaît néanmoins dans le budget prévisionnel, et une liste des membres du comité d'organisation est fournie aux deux associations.
- O Les deux associations AFRIF et SFPT disposent chacune d'une inscription gratuite.
- O L'organisateur fixe en accord avec les associations AFRIF et SFPT le coût d'inscription commune aux deux congrès et le diffuse sur le site Web du congrès avant la date butoir de soumissions des articles. Des tarifs différenciés devront être définis pour les étudiants.
- O L'organisateur s'engage à tenir à jour son budget pendant la durée de l'organisation, à le mettre à disposition de l'AFRIF et de la SFPT sur simple demande.
- O Six mois après la tenue du congrès, l'organisateur communique un bilan financier définitif à l'AFRIF et à la SFPT. Ce bilan inclut la totalité des frais d'organisation, des taxes et autres prélèvements liés à l'organisation du congrès, toutes les factures afférentes ayant été réglées et toutes les subventions ayant été recouvrées.

### **Pilotage de la conférence**

- L'AFRIF et la SFPT mettent en place respectivement leurs comités de programme. Les deux associations et les présidents des comités définissent le nombre de conférenciers invités
- Communication  
L'AFRIF et la SFPT relaient les appels à soumission et à participation au congrès dans les différentes communications à leurs adhérents et assurent la publicité du congrès sur leurs sites Web respectifs.
- L'AFRIF et la SFPT mettent en place un comité de pilotage qui décide du choix de l'organisateur, puis assure le suivi global de la préparation, de l'organisation et du déroulement des deux congrès, coordonne les interactions avec les deux comités de programme, ainsi qu'avec l'organisateur des deux congrès. Ce comité est notamment chargé de prendre des décisions sur des aspects généraux de la gestion scientifique des deux congrès (modalités de soumission par exemple) et de leur organisation. Il veille à la cohérence globale des deux congrès.
- L'organisateur une fois désigné intègre ce comité de pilotage et y est représenté par deux personnes : le président du comité d'organisation et la personne chargée des questions budgétaires.
- Ce comité est présidé conjointement par les présidents des deux associations AFRIF et SFPT qui s'engagent à établir un compte-rendu commun à l'issue de chaque réunion.
- Le comité de pilotage se réunit au minimum trois fois (sur les sujets de l'organisation, de la programmation, et pour un bilan final). Il peut se réunir plus souvent si nécessaire.